Contact:	Elke Colpaert + 32 479 91 07 47 press@wolterskluwer.be

Un Belge sur trois se préoccupe de sa succession

Les familles recomposées surtout s'attendent à des problèmes lors du partage de l'héritage

11,3% ont un testament
55% ne voient pas l'intérêt d'avoir un testament
20% des familles recomposées craignent les conflits
1 sur 16 veut transmettre son héritage à une bonne cause

Malines, le 29 octobre 2015 – Bien qu'un Belge sur trois envisage de faire rédiger un testament, seuls dix pour cent couchent réellement leurs dernières volontés sur papier. Ce sont surtout les familles recomposées qui s'attendent à des conflits lors du partage de la succession, comme le révèle une enquête de Wolters Kluwer.

En lançant cette enquête, Wolters Kluwer, qui s'adresse notamment aux avocats, notaires, courtiers d'assurances et professionnels du chiffre, entendait vérifier dans quelle mesure le Belge se préoccupe actuellement de sa succession. Pas moins de 1 002 répondants, constituant un échantillon représentatif de la population belge de plus de 25 ans, ont pris part au sondage réalisé en octobre par iVOX.

La rédaction d'un testament reste essentiellement confiée au notaire
Même si plus de 50 % n'en voient pas l'utilité immédiate, un participant sur dix affirme disposer déjà d'un testament. Un peu plus d'un répondant sur trois confie toutefois envisager d'en faire rédiger un. Il faut souligner que c'est surtout la jeune génération qui y est attentive : 42 % des 25-44 ans envisagent d'officialiser leurs dispositions successorales contre seulement 21 % des plus de 65 ans. Parmi ces derniers, 63 % déclarent ne pas avoir besoin d'un testament tandis que 16 % en ont rédigé un.

11 % des répondants s'attendent à ce que le partage de leur héritage engendre des problèmes. Cette proportion est plus élevée parmi les familles recomposées : un sur cinq estime que le risque de conflits est élevé. Pourtant, les répondants issus d'une famille recomposée ne sont pas significativement plus nombreux à envisager de faire une donation de leur vivant, à rédiger un testament ou à envisager de le faire.

Celui qui souhaite coucher ses dernières volontés par écrit se tourne en premier lieu vers son notaire. Seuls 12 % feraient d'abord appel à un avocat, un courtier d'assurances ou un conseiller financier.

Si vous aviez 100 000 euros…
Les principaux bénéficiaires de la succession sont les enfants : 72 % des répondants indiquent vouloir leur laisser leurs biens. La moitié des participants citent également leur conjoint comme légataire. Viennent ensuite les petits-enfants (15 %), d'autres membres de

la famille (14 %), les œuvres caritatives (6 %) et les amis (4 %). Détail frappant : les hommes (57 %) laisseraient plus volontiers leur héritage à leur partenaire que l'inverse (42 %). Les femmes privilégieraient plus souvent leurs enfants ou les œuvres de bienfaisance.

À la question de savoir ce qu'ils feraient de 100 000 euros s'ils en héritaient demain, la moitié des participants ont répondu « qu'ils les épargneraient ou les placeraient ». L'achat ou la transformation d'une maison revient aussi fréquemment (39 %). Un petit 10 % ont répondu qu'ils utiliseraient cette somme pour aider leurs enfants et si 12 % préféreraient s'offrir un voyage (autour du monde), 4 % la consacreraient à se faire plaisir, en faisant les magasins ou en allant au restaurant.

L'outil de calcul en ligne des droits de succession et de donation est disponible ici. Vous pouvez également trouver plus d'informations à propos des droits de succession sur notre webshop.